



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**NOT-22003  
28.01.2022**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF  
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification du dépositaire**

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM  
(Lettre circulaire 24)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 20 décembre 2021, le ministère fédéral allemand du numérique et des transports a prié le Secrétaire général de procéder à une adaptation des données concernant des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM conformément à l'article 24, de la COTIF.

L'adaptation des données concerne la ligne maritime « 3. Rostock – Trelleborg ». Il s'agit en l'occurrence d'une adaptation de l'adresse de la « Stena Line GmbH & Co. KG » (Elbberg 8, DE- 22767 Hamburg), qui coexploite ces relations par ferry-boats avec la société « Stena Line Scandinavia AB » (Box 203, SE – 23123 Trelleborg). Cette adaptation entre en vigueur avec effet immédiat.

En raison de cette adaptation, le chapitre CIM de l'Allemagne est réédité (version applicable à compter du 28 janvier 2022).



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général

**Annexe :**

- Chapitre CIM Allemagne applicable à compter du 28 janvier 2022

**Copie :**

Comité international des transports ferroviaires (CIT)  
Secrétariat général  
Weltpoststrasse 20  
CH – 3015 Berne